



***L'élú municipal : une espèce en voie de disparition***  
Patrick Salez, ile2re.info, 28 mai 2015

Une question revient sans cesse en France : n'aurions-nous pas trop de communes ? Une autre, pourtant fondamentale, est moins souvent posée : à quoi servent les communes et les élus municipaux ? Pour être estimable, l'élú doit, à mon avis, remplir cinq missions :

- Participer aux décisions concernant les affaires de la cité (délibérer);
- Rendre compte de ces décisions à la population (communiquer);
- Répondre aux demandes quotidiennes des citoyens (servir);
- Organiser la convivialité et le lien social (relier);
- Accompagner les projets portés par une diversité d'acteurs (concilier).

A l'heure où la défiance vis-à-vis du monde politique est à son comble, la proximité et la disponibilité de l'élú sont constamment plébiscitées par les citoyens. Avec un paradoxe : plus les compétences municipales sont transférées vers les Communautés de communes (CdC), plus les exigences de la population envers les équipes municipales sont fortes. Dès lors l'agenda des maires ne désemplit pas, surtout s'ils peinent à déléguer le service quotidien.

Mais les modalités des élections de 2014 sont venues modifier la composition des conseils municipaux: les élus de l'opposition peuvent avoir remporté 45 % des suffrages et n'occuper que 20 % des sièges. N'ayant plus aucun poids dans les décisions, ils se trouvent confrontés à un dilemme: continuer à jouer les potiches en conseil municipal ou bien faire preuve de responsabilité en démissionnant. Au risque de passer pour des traîtres aux yeux de leurs électeurs. Cette disparition possible d'une partie des élus constitue une menace pour la démocratie locale.

Il est cependant des instances où se construit patiemment l'avenir du territoire: ce sont les commissions thématiques. L'élú trouve là un rôle essentiel et passionnant : fixer le cadre réglementaire; garantir l'expression de la socio-diversité; concilier les perceptions et les rationalités souvent divergentes d'acteurs multiples. Il est un accoucheur de projets. C'est dans ces commissions que peuvent s'investir les élus de l'opposition : à défaut de peser dans les décisions, ils ont matière à agir au bénéfice des habitants.

La seconde menace de disparition concerne l'ensemble des élus municipaux. Elle est inéluctable, allant dans le sens de l'histoire à l'échelle européenne. Tels des Mohicans, ces élus connaissent leurs dernières années d'existence, ayant à affronter trois coups de boutoir:

- l'épuisement des dotations financières de l'État, alors même que s'accroissent certaines dépenses comme celles de la réforme scolaire;
- l'asphyxie par les transferts de compétence vers les CdC et la «mutualisation»;
- la fusion des petites communes.

Je parlerai de cette *mort programmée des communes* dans mon prochain article.